



Est maudit celui qui sodomise sa femme !

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Est maudit celui qui sodomise sa femme ! »

[Bon] [Rapporté par An-Nassâî - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad]

Dans ce hadith, il y a une sévère menace à l'égard de quiconque a des rapports conjugaux avec son épouse par l'anus. En effet, la sodomie entraîne le bannissement de l'individu de la miséricorde d'Allah, Exalté soit-Il. C'est une preuve que cet acte fait partie des grands péchés et que le musulman n'a strictement pas le droit de s'y adonner.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/58090>

